Dans le cadre de vos augmentations croissantes de vos activités il faut à ce jour retracer l’encadrement de celle-ci.

En reprenant la présentation de l’entreprise vos activités sont :

* Convois de fond.
* Gardiennage et ronde sur zone privée.
* Escorte – protection rapproché.

Donc, pour remettre les choses au clair quant à votre marche de manœuvre durant vos opérations :

* Convois de fond :
	+ Convois basique – respect code de la route, 1 fusil à pompe par camion, gilet pare-balle pour toutes les unités.
	+ Convois lourd – demande d’une escorte policière pour déplacement rapide, 1 fusil à pompe par camion, gilet pare-balle pour toutes les unités.
* Gardiennage et ronde sur zone privée :
	+ Gardiennage : il s’agit d’opération à effectuer sur une zone à la suite d’un contrat écrit avec la mairie ou une entreprise privé.

Ce contrat doit être connu par la police avant de ne pas avoir de « problème de juridiction ».

Les tâches de l’opération doivent être présente dans le contrat – sécurisation de zone pour évènement – protection d’un lieu, ex : hopital - …

* + Ronde sur zone privée : cela survient en particulier par exemple dans le cadre de zone telle que les entreprises bonikov une ronde peut être effectué aux alentours des lieux de récolte, transformation, revente.

Dans ces 2 situations en cas d’individus suspects, d’utilisation du tazer, de coup de feu, « d’accident » les forces de polices doivent être avertis, vous êtes membre de la sécurité, vous êtes aptes à l’utilisation de vos équipements mais vous ne représentez pas la loi, si un problème survient les forces de police doivent être avertis afin de prendre la suite.

Interpellation, amende, prison, …

* Escorte – protection rapproché :
	+ A pied : dans le cadre d’escorte d’un VIP, l’utilisation d’arme reste restreinte, la mise d’un gilet pare-balle au Vip est possible, l’usage de la violence et l’intimidation (sortie d’arme) est limité à la situation !!
	+ En véhicule : dans le cas présent, le respect du code de la route reste obligatoire. En cas de nécessite de déplacement rapide un appel police est requis pour une escorte. L’utilisation de vos armes est soumise à la règle de légitime défense, en cas d’attaque armé vous êtes autorisé à riposter sur le véhicule et vous devez vous rediriger vers une zone sure, ex : le commissariat.

**Rappel :**

**Vous êtes une force d’intimidation, vous avez accès à des formations et des équipements permettant de réagir dans certaine situation ! Malgré cela, vous ne représenté pas la loi et n’êtes pas autorisé à faire usage de vos équipements sans contrat validant ceux-ci, ou du moins sans circonstance de légitime défense.**